



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **31 mars 2022**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **25 mars 2022**Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Roger BOLLINET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Richard MARION, Ange VIDAL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Yvan MARGUE à Stéphane GOMEZ
Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL
Nacera ALLEM à Nordine GASMI
Maoulida M'MADI à Carlos PEREIRA
Audrey WATRELOT à Sacha FORCA**

Membres absents :**David LAÏB, Mustapha USTA**

Nombre de membres

Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	41

Objet :

Appel à projets 2022 Plan de Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations

V_DEL_220331_12

Rapport de Madame MOSTEFAOUI,**Mesdames, Messieurs,**

La ville de Vaulx-en-Velin a lancé un ambitieux Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, le 29 octobre 2014, lequel a été signé avec l'État, le Défenseur des Droits, la Région, la Métropole, ainsi que différents partenaires associatifs.

Pour la septième année consécutive, la Ville et l'État ont lancé, dans le cadre de ce Plan, un appel à projets destiné en priorité aux petites associations et aux collectifs d'habitants. Cet appel à projets a pour vocation de soutenir des actions innovantes menées sur le territoire vaudais afin de mobiliser les habitants et habitantes et proposer des projets concrets pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme et/ou les discriminations.

Les projets éligibles doivent s'inscrire dans un des sept axes du Plan de lutte qui sont les suivants :

- Axe 1 : Le citoyen au cœur de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ;
- Axe 2 : Sensibiliser les acteurs de l'emploi, de l'insertion, de l'action sociale, du logement, de l'éducation, de la santé et des services au public ;
- Axe 3 : Renforcer la qualification juridique des acteurs ;
- Axe 4 : Favoriser l'accès aux droits des victimes ;
- Axe 5 : Histoire et mémoire ;
- Axe 6 : L'engagement Citoyen ;
- Axe 7 : Égalité entre les femmes et les hommes.

Cet appel à projets bénéficie d'une enveloppe totale de 25 000€ (10 000€ de la Ville de Vaulx-en-Velin, 15 000€ de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dans le cadre de la Politique de la Ville). Les subventions sont limitées à 2 000€ par projet.

Cette délibération présente 2 projets.

L'innovation, l'engagement et le développement concret d'actions sur le territoire en lien avec les habitants ont été les critères de sélection des projets retenus, dont vous trouverez la liste ci-dessous :

Porteur du projet	Axe(s) du Plan	Description du projet	Montant
ACEP HP	Axe 6	<i>À Vaulx Votes</i> - Organisation de sessions parlementaires fictives qui visent à faire découvrir le rôle des députés aux habitants et les inviter à s'engager en tant que citoyens et citoyennes.	2 000 €
HEÏ	Axe 2	<i>Accès aux soins & Handicap</i> - Journée de sensibilisation autour de l'accès aux soins des personnes handicapées, quel que soit leur handicap (table-ronde, témoignages, mises en situation, propositions de solutions concrètes, etc.)	2 000 €

En conséquence, je vous propose :

► d'approuver le versement des subventions présentées ;

► de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget
dépenses sur la nature comptable 6574.

Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le

 SLO

ID : 069-216902569-20220331-V-DEL_220331_12-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902569-20220331-V_DEL_220331_12-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant l'intérêt de favoriser les projets collectifs et les actions adaptées dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ;

Entendu le rapport présenté le 31 mars 2022 par Madame Myriam MOSTEFAOUI, sixième adjointe, déléguée à la Vie associative et au Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ;

Après avoir délibéré, décide :

- ▶ d'approuver le versement des subventions présentées ;
- ▶ de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022 en recettes et en dépenses sur la nature comptable 6574.

Nombre de suffrages exprimés : 41
Votes Pour : 41
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 31 mars 2022.

Pour extrait conforme,

#signature#